



SECRETARIAT DU VICE-PREMIER MINISTRE

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le point de contact et les formulaires pour la régularisation fiscale sont désormais officiels

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Didier Reynders, annonce par la présente que deux Arrêtés Royaux en exécution de l'article 124 de la loi-programme du 27 décembre 2005 paraissent dans le Moniteur Belge du mercredi 15 mars.

1. L'Arrêté Royal du 8 mars 2006 concerne la création du **point de contact « régularisations »** au sein du SPF Finances pour l'introduction des demandes de régularisation fiscale. L'adresse est la suivante :

SPF Finances
Service Décisions Anticipées
Point de contact « Régularisations »
Rue de la Loi 62
1040 Bruxelles
T : 02 237 69 40
E-mail : dvbsda@minfin.fed.be

Attention ! **A partir du 3** avril, le Service se trouvera à l'adresse suivante :

SPF Finances
Service Décisions Anticipées
Point de contact « Régularisations »
rue Marie-Thérèse 1
1000 Bruxelles
E-mail : dvbsda@minfin.fed.be

2. L'Arrêté Royal du 9 mars 2006 reprend en annexe les **modèles de formulaire** de la déclaration-régularisation et de l'attestation-régularisation.